



48° Grand Prix de l'Armistice



Lac de Carcans - Maubuisson
Cercle de la Voile de Bordeaux

DERIVEURS

28 octobre – 31 octobre 2017

470, 505, Finn, Ponant
Dériveur Jeunes, Intersérie
Dériveur. Grade 4
Championnat de France Élite 470 et FINN
Grade 2

AVIS DE COURSE

*Le Grand Prix de l'Armistice est le support des
championnats de France Elite*



470 Homme Femme
FINN Homme





**Le Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans Maubuisson est
heureux de vous accueillir pour
le 48ème Grand Prix de l'Armistice Catamaran
Ce rendez-vous de la voile légère de l'automne accueille
sur 2 WE près de 500 bateaux en dériveurs et
catamarans.**

Les classes attendues sur le GPA Dériveurs 2017 auront un départ spécifique en fonction du nombre de bateaux :

En dériveur :

470, 505, FINN, PONANT, IND (intersérie)

Organisation 2017 :

- 2 championnats de France de Voile Olympique Elite : Finn et 470
- Poursuite de l'intersérie dériveur : pour les bateaux ayant un rating inférieur à 1350. L'objectif est de répondre aux demandes des classes ou coureurs qui souhaiteraient venir avec tous types de bateaux. En fonction du nombre d'inscrits des groupes vitesse pourront être mis en place. Si une classe n'avait pas les 15 bateaux requis pour la prise en compte des résultats dans les classements nationaux, elle sera intégrée dans l'intersérie
- Poursuite de l'intersérie Jeune 15 ans et moins pour les bateaux jeunes avec les rating à partir de 1180 : à partir de L'équipe Evolution et autres bateaux jeunes avec un rating supérieur à 1180. L'objectif est de faire venir des jeunes qui naviguent sur d'autres supports que l'Optimist et qui vont se regrouper sur un événement intersérie dynamique.
Jusqu'à 3 zones de course seront mises en place avec toutes les équipes de bénévoles du club soit plus de 90 personnes.

Au delà du programme de régates, il y aura :

le pot de bienvenue

un repas coureur pour ceux qui le souhaitent le dimanche 29 octobre

la remise des prix

Pour vous héberger, sur le site du club toutes les infos sont regroupées sur ce lien.

www.cerclevoilebordeaux/club/hebergement.htm

Sinon l'office du tourisme : www.medococean.com

Pour tout renseignement complémentaire : Christophe RICHARD voilecvbcm@gmail.com



AVIS DE COURSE

La mention (DP) dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. Publicité de l'épreuve (DP)

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

3. Admissibilité et inscription

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes :
470, 505, Finn, PONANT
Intersérie dériveur Jeunes pour les 15 ans et moins avec des bateaux ayant un rating entre 1700 et 1180
Intersérie dériveur avec les bateaux ayant un rating inférieur ou égal à 1350 (groupe de vitesse possible suivant le nombre).
- 3.2 Le championnat de France Elite 470 Féminin et masculin et Finn est réservé à des licenciés de la FFVoile de nationalité française, âgés de 15 ans et plus. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours.
- 3.3 Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le lien :
<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2017-deriveur.htm>
La confirmation des inscriptions se fera au CVBCM le premier jour de la régata avant 12h00.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge le cas échéant
- 3.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.



- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le certificat de jauge le cas échéant

4 Droits à payer

| Classes | Tarifs jusqu'au 19/10/17 | Tarif à partir du 20/10/17 |
|--|--------------------------|----------------------------|
| Dériveur double adulte un ou deux membres de l'équipage de 18 ans ou plus | 92 € | 110 € |
| Dériveur double jeune deux membres de l'équipage de moins de 18 ans | 78 € | 92 € |
| Dériveur solitaire adulte barreur de 18 ans ou plus | 70 € | 80 € |
| Dériveur solitaire jeune barreur de moins de 18 ans | 64 € | 75 € |

5 Programme

| Date | Programme | Heure |
|----------|--|----------|
| 28/10/17 | Confirmation des inscriptions | 9h – 12h |
| 28/10/17 | 1 ^{er} signal d'avertissement | 14h |
| 29/10/17 | 1 ^{er} signal d'avertissement | 11h |
| 30/10/17 | 1 ^{er} signal d'avertissement | 11h |
| 31/10/17 | 1 ^{er} signal d'avertissement | 10h |
| | Remise des prix après les courses | |

Si la régata n'a pas pu être validée, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour ; sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

Le club organise pour ceux qui le souhaitent un repas le dimanche 29 octobre au tarif de 17€, réservation au moment de l'inscription en ligne.

6 Jauge

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de leur classe ou de l'intersérie notamment en ce qui concerne les **numéros de voile (nombre de chiffres-emplacement-lisibilité)**.

Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant la régata

7 Instructions de Course

Les Instructions de Course seront : affichées au tableau officiel au club house, disponibles lors de la confirmation de l'inscription à partir du 28 octobre et mises en ligne sur le site du club.

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2017-deriveur.htm>

8 Les parcours

Les parcours seront de type construits.

9 Classements

3 courses doivent être validées pour valider la compétition



10 Communication (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11 Prix

11.1 Des prix seront distribués comme suit : pour chaque classe, les podiums scratch et féminins. Plus divers classements d'animation

11.2 Pour le Championnat de France Elite 470 Féminin et Masculin et Finn
Le classement se fera par extraction du classement général, sans recalcul de points.
Les trois premiers recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.

12 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13 Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moments que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuel, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « 48^{ème} Grand Prix de l'Armistice », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

15. Informations complémentaires :

Inscription UNIQUEMENT en ligne sur :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2017-deriveur.htm>

Pour tout renseignement : Christophe RICHARD voilecvbcm@gmail.com



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile:

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp